

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Communauté de Communes du Sud Messin à envoyer des instructions à votre banque pour débiteur votre compte, et (B) votre banque à débiteur votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes du Sud Messin

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 10 ZZZ 638866

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN

Adresse : 2, Rue Pilâtre de Rozier

Code postal : 57420

Ville : GOIN

Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

_____ (_____)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y

~~Paiement ponctuel X~~

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la communauté de communes du Sud Messin. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la communauté de communes du Sud Messin.

Loi RGPD sur la protection des données : Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes du Sud Messin. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour le paiement de la redevance incitative des déchets ménagers.

La durée de traitement des données est limitée au temps pendant lequel vous êtes inscrit à nos services.